

proposer. Si certains députés ont des propositions à faire, je serais heureux qu'ils me les communiquent.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler qu'une erreur a été commise dans le compte rendu officiel d'hier. Mon nom n'apparaît pas dans la liste de ceux qui se sont prononcés sur le vote n° 91. Je tiens à signaler à Votre Honneur que j'ai voté pour la motion. Le greffier semble m'avoir confondu avec mon compagnon de bureau, le député Davenport (M. Caccia). Je voudrais que le compte rendu portant sur le vote n° 91 soit rectifié pour montrer que j'ai voté pour la motion.

M. Baker (Grenville-Carleton): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas embarrasser le député, mais j'ai écouté très attentivement son rappel au Règlement, parce que j'ai trouvé la chose tellement inhabituelle. On m'a signalé la place du député à la Chambre. Si la présidence a commis une erreur, c'est parce que le député a bougé de son siège ou a fait quelque chose d'autre, parce que j'ai nettement l'impression qu'il s'est levé. Il s'est peut-être déplacé, mais je l'ai vu. Il se tortillait peut-être ou encore faisait-il quelque autre mouvement. Mes collègues autour de moi l'ont bien vu.

M. l'Orateur: C'est à juste titre que le député de Gloucester (M. Breau) invoque le Règlement. Je me souviens très distinctement que non seulement il s'est levé pour voter, mais que les fonctionnaires de la Chambre l'ont dûment consigné. Si une erreur s'est glissée dans le harnais, ce n'est sans doute qu'une erreur technique qui pourra être vite corrigée.

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter les 11^e et 12^e rapports du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3293, 3329, 3503, 3601, 3628, 3630, 3634 et 3678.

Questions au Feuilleton

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

LE PROJET DE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS AU VIETNAM

Question n° 3219—**M. Paproski:**

1. Quels critères ont été utilisés pour accorder les contrats de services d'experts-conseils et de construction du projet de logement des réfugiés, au Vietnam, en 1968 et 1969?

2. a) Quels (i) experts-conseils (ii) entrepreneurs ont été invités à faire une offre, b) qui a été l'adjudicataire?

3. A-t-on accordé le contrat au moins offrant et sinon, pourquoi?

4. Le coût de construction a-t-il dépassé le montant contractuel et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Quels membres de l'ACDI ou du ministère des Affaires extérieures ont visité le chantier et leurs frais de déplacement ont-ils été imputés au projet?

6. Combien de Canadiens ont été employés à ce projet?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Aucun contrat de services d'experts-conseils n'a été accordé. Le critère de sélection utilisé pour choisir l'entreprise à laquelle le contrat de construction a été adjugé était l'aptitude à construire de toute urgence et au meilleur prix des logements pour les personnes déplacées au Vietnam. Ce projet a été financé au moyen d'une subvention accordée au Gouvernement du Vietnam. Le choix de l'entreprise fut fait par le SEAE sur l'avis de l'ACDI qui disposait alors d'un ingénieur-conseil résident au Vietnam.

2. a) Sans objet puisque ce projet ne comportait aucun service d'expert-conseil et donc aucun appel de proposition. b) Le contrat fut adjugé à la Engbuild Builders International (devenue par la suite la Victoria Builders International).

3. Au meilleur de notre connaissance, le moins offrant fut retenu; pour en obtenir la confirmation, il faudrait dépuiler un grand nombre de documents ce qui exigerait des dépenses et un temps démesurés.

4. L'ACDI croit que le coût n'a pas dépassé les prévisions; pour en obtenir la confirmation, il faudrait dépuiler un grand nombre de documents, ce qui exigerait des dépenses et un temps démesurés.

5. M. D. Veitch, qui était le représentant technique de l'ACDI au Vietnam à l'époque, s'est occupé de ce projet parmi d'autres. Il a effectué une inspection constante des travaux sur le chantier. L'ACDI ne tient pas de registre de visites ou de déplacements du personnel de l'ACDI et (ou) du ministère des Affaires extérieures par projet étant donné que les déplacements se rapportent à l'ensemble des programmes, et englobent plusieurs domaines d'intérêt; c'est sur cette base que les registres sont habituellement tenus. Les frais de déplacement des membres de l'ACDI et du ministère des Affaires extérieures ne sont pas imputés aux fonds des projets.